

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

**Présents** : Mesdames Raymonde CHABERT, Jeanine GARCIA, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Messieurs Philippe BREGLIANO, Julien DEMONCHAUX, Michaël LATZ, Sébastien MAEIS, Fabien MISTRE, Guillaume ROUSTAN.

**Excusée** : Madame Nicole RULLAN (a donné procuration à Monsieur Guillaume ROUSTAN).

Monsieur Guillaume ROUSTAN a été élu secrétaire.

-----  
**Note de présentation du Budget 2018**

**1) BUDGET PRINCIPAL**

Le projet de Budget Primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes à 3.04 M€ (4.45 M€ en 2017), dont :

- 1,30 M€ en section de fonctionnement (1,34 M€ en 2017) ;
- 1.74 M€ en section d'investissement (3.11 M€ en 2017).

a) **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**(1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

1. **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent** dans ce projet de budget primitif à 1.180 € (contre 1.200 € au BP2017).
2. **Les charges à caractère général (chapitre 011)** Les dépenses de ce chapitre représentent un montant total de **335 002 €** (348 839 € au BP 2017)
3. **Les charges de personnel (chapitre 012)** Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 670 920 €, en diminution de -3% par rapport au Budget Primitif 2017 (693 699 €).
4. **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** Ce poste de dépenses s'élève à 115 432 €, contre 122 848 € au BP2017. Nous retrouvons principalement dans ce chapitre :
  - Les subventions versées aux associations (compte 6574) : 26 843 €
  - La subvention d'équilibre au budget du CCAS : 0€ (contre 2500 en 2017 mais pas nécessaire cette année)
  - Il a été inscrit au Budget la somme réclamée par le SDISS soit 27 546.00 € alors qu'est en cours en justice notre contestation, nous verserons en réalité 15 419 € le reste étant provisionné.
  - Les indemnités et charges sociales afférentes aux élus : 30 975 €
  - Les admissions en non-valeur ont été inscrites pour 2 625.00 €
  - Les participations diverses pour 27 433 € (SIVU, SYMIELEC, ID 83...)
5. **Les Charges financières (chapitre 66)** Elles représentent en 2018 36510 € contre 28732 € en 2017.

**(2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent** dans ce projet de budget primitif à 1,084 M€ (hors les 216 596 € de résultats reportés) (contre 1,100 M€ au BP 2017) (hors résultats reportés de 200 737 € et 40 000 € d'opérations d'ordre).

1. **Les recettes fiscales (chapitre 73)** Les impôts ménages : Le produit fiscal inscrit pour 2018 est évalué à 703 2011€ dont 524 385 € pour les impôts de ménage (en 2017 il était de 674 458 € au Budget Primitif dont 509 582 pour les impôts de ménage.). Le produit évalué pour 2018 se fonde sur une hypothèse de variation des bases et des taux de 2%.
  - i. **Les ressources reversées par l'Agglomération de la Provence Verte :** L'attribution de compensation à recevoir en 2018 représente 22 516 € (identique à 2017). La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a disparu en 2017 alors qu'elle représentait un montant de plus de 56 000 € en 2016.
  - ii. **Les autres taxes et impôts :** Les droits de mutation : le projet de budget 2018 anticipe un produit de 110 000 € (99 900 € au BP 2017). La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) représente 28 000 € en 2018 (27 000 € en 2017)
2. **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**
  - i. **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :** La DGF est inscrite dans ce budget pour un montant de 55 101 €, au BP 2017 (56 035 €),
  - ii. **Les compensations fiscales versées par l'Etat :** Cette catégorie de recettes est évaluée à 23 000 €
  - iii. **Les autres participations et subventions reçues :** La contribution de la CAF au titre des services aux familles (centre de loisirs,...), ces recettes représentent une masse financière attendue à hauteur de 15 300 € pour l'année 2018 contre 21 900 € en 2017 (mais il n'y a plus de NAPS).
  - iv. **La subvention départementale pour la surveillance et l'entretien du Vallon Sourn** est de 32 064 € pour 2018 et comme la commune n'a pas perçue celle de 2017 d'un montant identique, elle vient s'ajouter dans les recettes espérées
3. **Les recettes tarifaires et produits des services (chapitre 70)**

Ils sont évalués à 117 790 € pour 2018 (contre 169 130 € au BP 2017), la baisse vient de la moindre participation du budget de l'eau (-35 000 €), de l'OT de la Provence Verte (changement de contrat), les transports scolaires qui sont perçus par l'agglomération de la Provence Verte.....

  - Les produits des services : 32 500 €
  - Les redevances d'occupation du Domaine Public : 22 5125 €
  - Participations des autres budgets : 38 000 €
  - Produits du photovoltaïque du centre aérée 13 000 €
4. **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de ce chapitre sont estimées à 71 000 €, contre 72 000 € au BP 2017, incluant les produits des immeubles (loyers du reversement du budget de l'auberge et des deux délégations de DSP (camping et débit de boisson) et remboursement du fonds de commerce de la boulangerie)
5. **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance, indemnités, journalières Contrats aidés, ....) pour 31 665€.

### **(3) L'ANNUITE DE LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE**

**Le remboursement du capital de la dette** (chapitre 16) représentera quant à lui une dépense de 117 000 € en 2018 (98 000 € au BP 2017). Suite aux emprunts faits pour l'aménagement du centre-ville

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

L'**autofinancement brut**, qui résulte en premier lieu de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 117 000 € contre 135 000 € au BP 2017.

### **b) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **(1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2018 s'élèvent à 1 738 609 €. Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées ci-dessous :

- **Forêt agriculture économie (opération 1000) : 324 000 €**

Cette opération inclue les projets de réalisation de la cabane pastorale, de l'abri caprin et de l'atelier de fromagerie.

- **Acquisition de matériel (opération 10002) : 36 115 €**

Sont prévues au budget les crédits pour l'acquisition de matériel informatique, petits matériels techniques (compresseur, micro bineuse), du matériel dans le cadre du plan Zéro Pesticides (subventionné à 80 %), matériel pour les festivités (Podium, grilles, tentes, tables, chaises, etc...), divers matériels pour le service jeunesse (cantine et CLSH).

Sont également inscrites les dépenses relatives à la restauration du Tableau du Baptême du Christ et des fonts baptismaux en prévision du Pardon 2019.

- **Travaux dans les bâtiments (opération 10004) : 21 257 €**

Sont en autres prévus les travaux au Centre Multi accueil (sols et bordures pour les jeux d'extérieurs), l'installation de rayonnages supplémentaires pour les archives communales, les projecteurs de la Fraternelle.....

- **Aménagement des chemins et voirie (opération 1001) : 120 261 €**

Cette opération concerne la poursuite des travaux d'aménagement du contournement du village, la réparation des jeux d'enfants à la Roquette, des travaux supplémentaires au Quartier Béchon pour finaliser le cheminement piéton.

- **Acquisitions Foncières (opération 1003) : 8 400 €**

Poursuite de l'acquisition des biens vacants et sans maîtres et de la régularisation des chemins.

- **Mise aux normes (opération 1004) : 10 000 €**

Sont prévus les travaux de mise aux normes des Pénitents Blancs.

- **Aide aux particuliers (opération 1005) : 3 000 €**

Plan Façade et travaux d'économie d'énergie.

- **Travaux Divers (opération 1006) : 5 160 €**

Porte du garage communal rue de l'Eglise, Porte de l'Eglise, etc.....

- **PLU (opération 2002) : 17 720 €**

Les crédits nécessaires à la finalisation de la révision du PLU sont inscrits.

- **Travaux au Cimetière (opération 2003) : 24 176 €**

Réalisation d'un béton désactivé sur le cheminement piéton du cimetière et travaux de reprise des terres communes.

- **Parking Angognes (opération 2007) : 14 580 €**

Crédits permettant de terminer l'aménagement du parking : candélabres, plantations, main courante pour l'escalier, protège containers, aménagements divers.

- **Aménagement du centre du village (opération 2008) : 1 016 232 €**

L'intégralité des crédits nécessaires au projet sont prévus sur cet exercice (travaux voirie, effacement réseaux aériens).

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

- **Opérations financières (opération OPFI) : 137 727 €**

Concernent les remboursements des emprunts (capital) pour 117 000 €, les dépenses imprévues et opérations d'ordre pour environ 20 000 €

### **(2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 sont :

- **Les subventions obtenues pour les projets de chèvrie au Défends (FEADER& LEADER)** d'un montant de 135 524 €, l'opération étant équilibrée par un emprunt à long terme de 137 126 € et un prêt relais FCTVA de 51 933 €.
- **La vente des biens vacants sans maître** acquis par la commune pour 14 508 €
- **Les diverses subventions** de la communauté d'Agglomération du Département, de la Région et de l'Etat acquises pour les travaux de bâtiments, d'aménagement des chemins, d'acquisition de matériel pour un montant de 144 435 €. Ces diverses opérations étant équilibrées par un emprunt de 120 000 €
- **Les financements obtenus** pour les travaux du Centre-Ville pour un montant de 350 585 € et un prêt relais FCTVA d'un montant de 112 161 €

**Les autres recettes** consistent en opérations dites financières dont les principales sont :

- Les taxes d'urbanisme : 16 105 €
- Le montant attendu du FCTVA fondé que les dépenses d'équipement réalisées en 2017 : 78 000 €
- Diverses opérations d'ordre (amortissements) : 7 400 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 117 000 €
- L'affectation du résultat 2017 : 41 131 €
- L'excédent d'investissement reporté : 312 337 €

### **2) LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le budget proposé pour l'année 2018 est équilibré en fonctionnement pour 206 975.13 €, et en investissement pour 731 129.68 €

**Les dépenses de fonctionnement** prévues sont :

1. **Les charges à caractère général (chapitre 011)** pour un montant de 74 175 €
2. **Les charges de personnel (chapitre 012)** représentent la participation de ce budget aux frais de personnel du budget principal pour un montant de 35 000 €.
3. **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** qui comprennent entre autres les créances admises en non-valeur (3 508 €).
4. **Les Charges financières (chapitre 66)** : Les intérêts d'emprunts : 13 786,63 €.
5. **Les dotations aux amortissements** pour un montant de 52 000 €.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent essentiellement de la vente de l'eau, de la redevance d'assainissement (142 100 €) et de l'excédent d'exploitation de 2017 (52 375 €).

**Les principales dépenses d'équipement proposées** dans ce budget sont :

- **Réseaux du centre du village (opération 10012) : 431 444 €**  
L'intégralité des crédits nécessaires au projet sont prévus sur cet exercice
- **Extension des réseaux au quartier d'Angognes (opération 10013) : 249 174€**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Les crédits sont inscrits en attente de la réponse des services de l'état concernant la déclaration d'utilité publique.

- **Opérations financières (opération OPFI) : 46 652.65 €**

Concernent les remboursements des emprunts (capital) pour 32 058.87 €, les dépenses imprévues et opérations d'ordre pour environ 14 500 €

### **3) LE BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE**

4) Le budget proposé pour l'année 2018 est équilibré en fonctionnement pour 53 009.03 €, et en investissement pour 25 529.84 €

Ce budget sera intégré au budget principal en 2018, après arrêt des comptes au 31 Mars 2018.

N°2018/024

### **Budget Principal - Vote du Compte Administratif 2017**

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume ROUSTAN, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Constate une discordance de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau et résultat d'investissement due à une confusion des montants inscrits au compte administratif 2016 (résultats reportés inscrits : - 50 754.29 € au lieu de -57 688.44 €)

4°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés	129 446,11	0,00	0,00	200 737,40	129 446,11	200 737,40
Opérations de l'exercice	568 766,27	1 010 665,59	1 117 692,22	1 174 682,73	1 686 458,49	2 185 348,32
<b>TOTAUX</b>	<b>698 212,38</b>	<b>1 010 665,59</b>	<b>1 117 692,22</b>	<b>1 375 420,13</b>	<b>1 815 904,60</b>	<b>2 386 085,72</b>
Résultats de clôture	0,00	312 453,21	0,00	257 727,91	0,00	570 181,12
Restes à réaliser	705 793,45	352 208,85	0,00	0,00	705 793,45	352 208,85
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>705 793,45</b>	<b>664 662,06</b>	<b>0,00</b>	<b>257 727,91</b>	<b>705 793,45</b>	<b>922 389,97</b>
Résultats définitifs	41 131,39	0,00	0,00	257 727,91	0,00	216 596,52

N°2018/025

### **Budget Eau & Assainissement - Vote du Compte Administratif 2017**

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume ROUSTAN, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Constate une discordance de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau et résultat d'investissement due à une confusion des montants inscrits au compte administratif 2016 (résultats reportés inscrits : - 23 734,71 € au lieu de + 19 798.36 €)

4°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés		19 798,36	0,00	91 637,77	0,00	111 436,13
Opérations de l'exercice	348 558,65	412 399,58	193 593,20	163 055,05	542 151,85	575 454,63
<b>TOTAUX</b>	<b>348 558,65</b>	<b>432 197,94</b>	<b>193 593,20</b>	<b>254 692,82</b>	<b>542 151,85</b>	<b>686 890,76</b>
Résultats de clôture	0,00	83 639,29	0,00	61 099,62	0,00	144 738,91
Restes à réaliser	256 461,68	164 097,90	0,00	0,00	256 461,68	164 097,90
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>256 461,68</b>	<b>247 737,19</b>	<b>0,00</b>	<b>61 099,62</b>	<b>256 461,68</b>	<b>308 836,81</b>
Résultats définitifs	8 724,49	0,00	0,00	61 099,62	0,00	52 375,13

N°2018/026

### **Budget de l'Auberge - Vote du Compte Administratif 2017**

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume ROUSTAN, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés		52,73	0,00	7 504,53	0,00	7 557,26
Opérations de l'exercice	15 566,00	8 283,43	30 063,74	41 398,08	45 629,74	49 681,51
<b>TOTAUX</b>	<b>15 566,00</b>	<b>8 336,16</b>	<b>30 063,74</b>	<b>48 902,61</b>	<b>45 629,74</b>	<b>57 238,77</b>
Résultats de clôture	7 229,84	0,00	0,00	18 838,87	7 229,84	18 838,87
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 229,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 838,87</b>	<b>7 229,84</b>	<b>18 838,87</b>
Résultats définitifs	7 229,84	0,00	0,00	18 838,87	0,00	11 609,03

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

3.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2018/027

### **Budget Principal - Approbation du compte de Gestion 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget Principal, dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2018/028

### **Budget Eau & Assainissement - Approbation du compte de Gestion 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2017 ;

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget de l'Eau et de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2018/029

### **Budget de l'Auberge - Approbation du compte de Gestion 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget de l'Auberge, dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

N°2018/030

### **Budget Principal - Affectation des résultats 2017**

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent être intégrés au budget primitif 2018. Ces résultats se présentent de façon suivante :

- Excédent de fonctionnement constaté : 257 727.91 €
- Excédent d'investissement constaté : 312 453.21 € + 247.93 € (intégration résultats SIVOM du val d'Argens) = 312 701.14 €
- Déficit d'investissement des restes à réaliser constaté : - 353 584.60 €
- Déficit d'investissement total constaté : - 41 131.39 €

L'excédent de fonctionnement constaté (257 727.91 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (41 131.39 €).

Il est proposé d'affecter le solde (216 844.45 €) au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (257 727.91€) de la manière suivante :

41 131.39 € à la couverture du déficit d'investissement 2016(compte 1068),  
216 844.45 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

N°2018/031

### **Budget Eau & Assainissement - Affectation des résultats 2017**

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent être intégrés au budget primitif 2018. Ces résultats se présentent de façon suivante :

- Excédent de fonctionnement constaté : 61 099,32 €
- Excédent d'investissement constaté : 83 639.29 €
- Déficit d'investissement des restes à réaliser constaté : - 92 363.78 €
- Déficit d'investissement total constaté : - 8 724.49 €

L'excédent de fonctionnement constaté (61 099.62 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (8 724.49 €).

Il est proposé d'affecter le solde (52 375.13 €) au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (61 099.62 €) de la manière suivante :

8 724.49 € à la couverture du déficit d'investissement 2016(compte 1068),  
52 375.13 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

N°2018/032

### **Budget de l'Auberge - Affectation des résultats 2017**

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent être intégrés au budget primitif 2018. Ces résultats se présentent de façon suivante :

- Excédent de fonctionnement constaté : 18 838.87 €
- Déficit d'investissement constaté : -7 229.84 €
- Restes à réaliser : Néant

L'excédent de fonctionnement constaté (18 838.87 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (7 229.84 €).

Il est proposé d'affecter le solde (11 609.03 €) au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (18 838.87 €) de la manière suivante :

7 229.84 € à la couverture du déficit d'investissement 2016(compte 1068),  
11 609.03 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

N°2018/033

### **Budget Principal et budget de l'eau et assainissement – Autorisation de programme et crédits de paiement**

Par délibération 2017-032 du 10 avril 2017 le Conseil municipal a voté l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'Aménagement de la place du général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entres les Estres et de la rue de l'Enville ainsi que détaillée ci-après :

Montants en Euros	Budget Principal	Budget Eau & Assainissement
<b>Montant global de l'AP</b>	<b>1 356 665</b>	<b>808 778</b>
Crédit 2017	674 767	446 143
Crédit 2018	681 898	362 635

L'avancement des travaux nécessitant l'ajustement des Crédits de Paiements, et afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements comme ci-dessous :

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>1 356 665</b>	<b>808 778</b>
Crédit 2017	122 000	112 000
Crédit 2018	1 017 000	432 000
Crédit 2019	217 665	264 778

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

**DECIDE** de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon le tableau ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées

N°2018/034

### **Budget Principal – Vote du Budget primitif 2018**

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2017 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2018 s'établissent comme suit :

	<b>Budget Primitif</b>	
	dépenses	recettes
fonctionnement	1 303 208,98	1 303 208,98
investissement	1 738 609,41	1 738 609,41
total sections	3 041 818,39	3 041 818,39

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte**, par chapitre, le budget 2018 tel que présenté par le Maire.

N°2018/035

### **Budget Eau & Assainissement - Vote du Budget primitif 2018**

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2017 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2018 s'établissent comme suit :

	<b>Budget Primitif</b>	
	dépenses	recettes
fonctionnement	206 975,13	206 975,13
investissement	731 129,68	731 129,68
total sections	938 104,81	938 104,81

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte**, par chapitre, le budget 2018 tel que présenté par le Maire.

N°2018/036

### **Budget de l'Auberge - Vote du Budget primitif 2018**

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2017 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2018 s'établissent comme suit :

	<b>Budget Primitif</b>	
	dépenses	recettes
fonctionnement	53 009,03	53 009,03
investissement	23 529,84	23 529,84
total sections	76 538,87	76 538,87

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte**, par chapitre, le budget 2018 tel que présenté par le Maire.

N°2018/037

### **Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes règles destinées à fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les taux de la Commune pour 2017 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	13,08
Foncier bâti	21,36
Foncier non bâti	72,22

Compte tenu de l'augmentation des bases et du produit attendu pour 2018, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Taxe d'habitation	13,34
Foncier bâti	21,79
Foncier non bâti	73,66

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux des différentes bases de l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	13,34
Foncier bâti	21,79
Foncier non bâti	73,66

N°2018/038

### **Budget Principal - Travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville – demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle et des rues de l'Eglise, Entre les Estres et l'Enville pour le budget principal s'élèvent à 895 916.50 € H.T.

Il rappelle également que des financements ont été demandés auprès des différents partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental et Communauté d'Agglomération Provence Verte.

Il informe le Conseil qu'une subvention complémentaire peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental du Var au titre de la DAT 2018, et propose le plan de financement suivant :

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Recettes € H.T.

895 916,50

Pourcentage Montant €

	Pourcentage	Montant €
Communauté de Communes du Comté de Provence	22,99%	206 000,00
Département DAT 2015	4,13%	37 000,00
Département DAT 2016	7,03%	63 000,00
Département DAT 2017	1,95%	17 500,00
Département DAT 2018	22,32 %	200 000,00
Conseil Régional Tranche 1	10,03%	89 843,00
Conseil Régional Tranche 2	4,83%	43 242,00
Autofinancement	26,71%	239 331,50

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental du Var au titre de la DAT 2018 d'un montant de 200 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

N°2018/039

### **Vente de la parcelle communale B 52 Maoussan à Manon TRABY**

Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil que la commune a acquis diverses parcelles de biens vacants sans maître.

Que certaines de ces parcelles ont été proposées à la vente, et que les personnes intéressées ont pu déposer une offre d'achat sous plis scellés.

Ces offres ayant été examinées par les élus, il ressort que concernant la parcelle cadastrée B 52 à Maoussan, l'offre la plus élevée a été faite par Madame Manon TRABY pour un montant de 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

Par courrier en date du 30 mars 2018 Madame Manon TRABY a confirmé son offre et demandé s'il était possible de réaliser cette cession par acte administratif, étant entendu que tous les frais en résultant seront à sa charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Oûi l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée B 52 à Maoussan pour 1ha 07a, moyennant un prix de 2 500 € (deux mille cinq cents euros), à Madame Manon TRABY.

**DIT** que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

**DIT** que cette cession sera réalisée par acte administratif,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer l'acte à intervenir,

N°2018/040

### **Vente de la parcelle communale D 317 La Garde à Isabelle DOUSSAN**

Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil que la commune a acquis diverses parcelles de biens vacants sans maître.

Que certaines de ces parcelles ont été proposées à la vente, et que les personnes intéressées ont pu déposer une offre d'achat sous plis scellés.

Ces offres ayant été examinées par les élus, il ressort que concernant la parcelle cadastrée D 317 La Garde, l'offre la plus élevée a été faite par Madame Isabelle DOUSSAN pour un montant de 1 258 € (mille deux cent cinquante-huit euros).

Par courrier en date du 26 mars 2018 Madame Isabelle DOUSSAN a confirmé son offre et demandé s'il était possible de réaliser cette cession par acte administratif, étant entendu que tous les frais en résultant seront à sa charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée D 317 La Garde pour 90a 40ca moyennant un prix de 1 258 € (mille deux cent cinquante-huit euros), à Madame Isabelle DOUSSAN.

**DIT** que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,

**DIT** que cette cession sera réalisée par acte administratif,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer l'acte à intervenir,

N°2018/041

### **Vente de la parcelle communale D 231 Camp Redon à Antonia LAUGIER-BONNEFOY**

Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil que la commune a acquis diverses parcelles de biens vacants sans maître.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Que certaines de ces parcelles ont été proposées à la vente, et que les personnes intéressées ont pu déposer une offre d'achat sous plis scellés.

Ces offres ayant été examinées par les élus, il ressort que concernant la parcelle cadastrée D 231 CAMP REDON, l'offre la plus élevée a été faite par Madame Antonia LAUGIER-BONNEFOY, pour un montant de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros).

Par courrier en date du 24 mars 2018 Madame Antonia LAUGIER-BONNEFOY a confirmé son offre et demandé s'il était possible de réaliser cette cession par acte administratif, étant entendu que tous les frais en résultant seront à sa charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Oui l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée D 231 CAMP REDON pour 55a 90ca moyennant un prix de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros), à Madame Antonia LAUGIER-BONNEFOY.

**DIT** que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,

**DIT** que cette cession sera réalisée par acte administratif,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer l'acte à intervenir,

N°2018/042

### **Vente de la parcelle communale B 503 Les Claux à Sébastien MAIES**

Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil que la commune a acquis diverses parcelles de biens vacants sans maître.

Que certaines de ces parcelles ont été proposées à la vente, et que les personnes intéressées ont pu déposer une offre d'achat sous plis scellés.

Ces offres ayant été examinées par les élus, il ressort que concernant la parcelle cadastrée B 503 LES CLAUX l'offre la plus élevée a été faite par Monsieur Sébastien MAIES pour un montant de 9 500 € (Neuf mille cinq cent euros).

Par courrier en date du 26 mars 2018 Monsieur Sébastien MAIES a confirmé son offre et demandé s'il était possible de réaliser cette cession par acte administratif, étant entendu que tous les frais en résultant seront à sa charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Oui l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée B 503 LES CLAUD pour 3ha 49a 59ca moyennant un prix de 9 500 € (Neuf mille cinq cent euros), à Monsieur Sébastien MAIES.

**DIT** que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,

**DIT** que cette cession sera réalisée par acte administratif,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame Nicole RULLAN, 1ère Adjointe au Maire, à signer l'acte à intervenir,

N°2018/043

### **Compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle I 43 Le Cros appartenant à Monsieur et Madame BOUIS Armand**

Le Maire expose au conseil que la parcelle située dans le centre du village cadastrée section I 43 lieudit LE CROS pour une superficie de 1 290 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BOUIS Armand et Madame BONNET Mireille, compte tenu de ses caractéristiques pourrait constituer une réserve foncière permettant l'aménagement du centre village.

Les conjoints BOUIS sont d'accord pour signer un compromis de vente de cette parcelle au prix ferme et définitif de 140 000 €. Ce compromis sera valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de compromis.

Il précise au Conseil qu'au vu du montant de la cession, l'avis des domaines n'est pas nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes du compromis de vente tel qu'exposé par Monsieur le Maire,

**DIT** que la réalisation de la vente se fera sur demande expresse de la commune avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, au prix ferme et définitif de 140 000 €.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que le projet de compromis de vente est annexé à la présente délibération.

N°2018/044

### **Plan Façade : renouvellement**

Madame RULLAN, Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement du territoire, propose au Conseil Municipal de renouveler l'engagement de la commune dans un

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

programme d'aide aux personnes privées pour la restauration des façades dans le centre ancien du village.

Madame RULLAN rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 octobre 2007, avait approuvé le cahier des charges relatif aux travaux de ravalement de façades élaboré par la commission d'aménagement ainsi que la délimitation du périmètre du centre ancien reproduit sur le plan cadastral et décidé d'attribuer une aide aux particuliers de 20% du montant des travaux plafonnée à 1 000 euros.

Madame RULLAN dit que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte attribue également une aide aux particuliers de 20 % maximum du montant TTC des travaux de ravalement des façades avec un plafond de 1 000,00 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Madame RULLAN et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler l'opération « Plan Façades »,

**DIT** que cette décision sera valable tant qu'elle ne sera pas annulée par une nouvelle délibération,

**DONNE** tout pouvoir à la commission d'aménagement pour étudier les dossiers et à Monsieur le Maire pour le versement de ladite aide aux particuliers dont le dossier sera retenu par la commission,

**S'ENGAGE** à inscrire chaque année les crédits correspondants au budget communal.

N°2018/045

**Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité : adjoint technique**

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois,
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

**Vu** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois adopté par délibération n° 2017/113 du 28/11/2017,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés : à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique territorial 1er échelon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Madame RULLAN et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 23 avril 2018,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

N°2018/046

### **Communauté d'Agglomération Provence Verte : demande de subvention pour les travaux de la Place, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle et des rues de l'Eglise, Entre les Estres et l'Enville sont en cours.

Il précise que la première tranche de travaux sera terminée d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2018 que la seconde tranche de travaux débutera à l'automne 2018.

Il informe la Conseil qu'une demande de fonds de concours peut être sollicitée au titre de « *l'Aménagement Urbain et Création d'Espaces Publics dans le Cadre d'un Projet d'Ensemble sous Maîtrise d'Ouvrage Communale* ».

Il précise que ce fonds de concours est plafonné à 150 000 €, et ne peut dépasser 30 % du montant H.T. des travaux hors réseaux humides (*eau, assainissement, pluvial et arrosage*).

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Il précise également que la commune ne peut bénéficier que d'un seul fonds de concours par an.

Il rappelle que la Communauté d'Agglomération a accordé à la commune un fonds de concours de 150 000 € en 2017 et propose de solliciter pour l'année 2018 un fonds de concours d'un montant de 56 000 € pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui doit débiter à l'automne 2018.

Concernant le budget principal l'estimation des travaux (*hors réseaux eau & assainissement*) est de 851 046,60 € H.T..

Le montant des travaux (hors réseaux humides) qui pourraient être financé par la Communauté d'Agglomération Provence Verte est de 687 310,40 € H.T.

Il rappelle que la commune de Correns a sollicité le Conseil Régional Provence Côte d'Azur et le Conseil Départemental du Var, et propose le plan de financement suivant :

			€uros	
Conseil Régional			89 843,00	10,56%
Région 2015-10544 Entre Estres Enville			43 242,00	5,08%
Conseil Départemental 2015			37 000,00	4,35%
Conseil Départemental 2016			63 000,00	7,40%
Conseil Départemental 2017			17 500,00	2,06%
Conseil Départemental 2018			200 000,00	23,50%
<b>Communauté d'agglomération Provence Verte 2017</b>			150 000,00	17,63%
<b>Communauté d'agglomération Provence Verte 2018</b>			56 000,00	6,58%
Autofinancement			194 461,60	22,85%
		Total	851 046,60	100,00%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**SOLLICITE** un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Provence Verte d'un montant de de 56 000 € au titre de l'année 2018, représentant 6,58 % du montant des travaux hors réseaux humides.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à la section d'investissement du Budget Principal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h50**